3 ans de mandat : l'heure du 1er bilan

Majorité municipale

Liste UnAutreMont2

Hervé Bayard, Bertrand Tortigue,
Chantal Davidson, Chantal Lutz,
Jean-Pierre Pinto, Éliane Darteyron,
Edmond Hanna, Marie-Christine Bourdieu,
Thierry Socodiabéhère, Chantal Couturier,
Annie Hillcock, Jeanine Lamaison,
Philippe Eyraud, Guilayne Nailly,
Jeanine Boudé, Catherine Picquet,
Arsène Buchi, Bruno Rouffiat, Farid Heba,
Michel Mége, Jean-François Lagoeyte,
Nicolas Tachon, Olivier Bousquet,
Cathy Dupouy-Vantrepol,
Claude Tauzy, Akia Lafont

majorité.mdm@montdemarsan.fr Permanences des adjoints au maire tous les samedis matin de 10h à 12h à l'Hôtel de ville Chères Montoises, chers Montois,

Le 21 mars 2008, nous prenions officiellement nos fonctions d'élus à la Mairie de Mont de Marsan. Cela fait déjà 3 ans que vous nous avez confié la gestion de la commune. Nous accomplissons cette tâche avec beaucoup d'énergie, de passion et avec le souci permanent d'être au plus proche de vos attentes. Notre équipe se veut à l'écoute de tous les montois, et s'attache à répondre le plus rapidement possible à vos problèmes quotidiens tout en œuvrant pour l'avenir de la ville.

En 2008, autour de Geneviève Darrieussecq, nous vous avions présenté un programme global d'évolution de Mont de Marsan sur 10 ans. Un programme résolument ambitieux, porté vers l'avenir, mais aussi réaliste et sérieux.

Comme chaque année, vous trouverez un compte-rendu de l'année d'action municipale dans le prochain numéro du journal M2M.

Nous tenions tout de même à faire pour vous un point d'étape en cette date anniversaire. Si vous en avez l'occasion, nous vous invitons à relire notre programme électoral de 2008 et à le comparer avec les actions menées depuis. Vous constaterez que beaucoup d'engagements ont déjà été tenus, et que nous restons fidèles à ce contrat que nous avons passé avec vous.

S'il est difficile de juger une action municipale à mi-mandat, tout le monde constate que la ville est en train de bouger, que les chantiers se multiplient dans tous les domaines. Vous pouvez voir un aperçu de ce que sera notre ville demain en vous baladant place Pitrac, rue Cadilhon, ou en observant les évolutions des chantiers de l'avenue Eloi Ducom ou de l'entrée Quest

En termes de gouvernance, de transparence de l'action municipale, de réhabilitation de nos écoles et de nos installations sportives, d'animations, mais aussi en termes de développement durable, de propreté urbaine, de développement des pistes cyclables et de requalification de nos espaces publics... les résultats sont visibles et reconnus

Mont de Marsan a tous les atouts pour redevenir le cœur de l'Aquitaine ! A nous de créer les conditions pour répondre présents à ce rendezvous. C'est tout le sens de notre action depuis 3 ans : aménager une ville agréable au quotidien, et développer son potentiel pour en faire une cité attractive.

Bien entendu, il y a des contraintes et des perturbations que toutes les villes ayant lancé des travaux importants connaissent. Certaines nuisances sont inévitables, nous tâchons de les minimiser au maximum et de vous gêner le moins possible.

Projetons-nous toutefois sur notre ville de demain : avec des berges totalement réaménagées, des routes enfin dignes d'une ville du XXIème siècle, des transports en commun enfin efficaces, des écoles plus accueillantes, des services publics renforcés et plus accessibles... une ville attractive qui pourra offrir une meilleure qualité de vie, des emplois plus nombreux et plus variés, et un accompagnement adapté pour tous les besoins (petite enfance, 3ème âge...).

C'est ce défi que nous voulons réussir avec vous. Pour Mont de Marsan.

Une priorité absolue

Opposition municipale

Liste Ville d'Avenir

Sophie Avant, Alain Baché, Ségolène Dauga, Abdallah El Bakali, Jean-Michel Carrère,

contact@ensemblepourmontdemarsan.org www.ensemblepourmontdemarsan.org Permanences en mairie au 2° étage à gauche, le premier samedi de chaque mois.

Renaud Lagrave, Rose Lucy, Michèle Péguy

L'acquisition du terrain du Loustau par l'hôpital Layné est une priorité absolue, nous l'avons dit lors du dernier Conseil Municipal.

La reconversion du site, qui fait débat aujourd'hui à Mont-de-Marsan, ne peut pas se résumer en une simple opération immobilière ou urbanistique. Ce qui est en jeu, ici, c'est bien le développement de l'hôpital de Mont-de-Marsan et plus largement de développer l'offre de soins.

La nouvelle loi "Hôpital, Patient, Santé, Territoire" de 2009, dite loi Bachelot, rebat les cartes de l'offre de soin avec à la clef une baisse drastique des dépenses et une mise en concurrence de cette offre entre les territoires de santé.

En Aquitaine, ces territoires correspondent au découpage administratif des départements. Il est donc nécessaire de développer une organisation efficiente des structures et des compétences médicales à l'échelle du département. Sinon, la répartition de l'offre de soins se fera au détriment des Landes et de Mont de Marsan. Dans ce contexte, l'extension du centre hospitalier de Mont-de-Marsan est cruciale, d'autant que sa réserve foncière est aujourd'hui nulle.

Le stade montois omnisports, propriétaire du stade, a décidé de vendre ce terrain et a signé en décembre dernier un sous-seing privé avec un promoteur immobilier. Ne nous leurrons pas: mission première de l'hôpital, le service public de la santé n'est guère compatible avec une opération mixte public/privé aux contours et aux objectifs mal définis.

Face à cet évènement, la ville de Mont de Marsan n'a pas jugé utile d'utiliser son droit de préemption pour s'assurer une importante réserve foncière. Madame la Maire, en tant que présidente du conseil de surveillance de l'hôpital, connait très bien les besoins des patients et les contraintes de ce dernier, comme le disent aussi les syndicats et de nombreux médecins.

Nous pensons que l'intérêt général

des montois, les besoins de l'hôpital et les contraintes de stationnement des usagers et du personnel sont tellement évidents qu'il n'y a pas lieu de tergiverser.

Voilà pourquoi l'hôpital doit bénéficier de la vente du terrain du Loustau.

C'est un choix politique majeur, qui engage l'ensemble des décideurs, à commencer par les collectivités locales, et qui doit faire l'objet d'un large consensus.

C'est une décision qui pèsera pour des décennies sur notre avenir commun. La ville de Mont-de-Marsan doit faire jouer son droit de préemption.